



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 19/2015

portant interdiction de stationner :
« Chemin rural allant du CD 855 aux
containers papier et verre devant les
garages communaux de la Mairie » à
Kerling-Lès-Sierck du 30/11 au 31/12/2015

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU les demandes des sociétés SOGEA Est 54840 VELAINÉ-en-HAYE et TEMACO 57200 TOUL mandatées par la CC3F ;

CONSIDERANT qu'en raison des **travaux de pose de containers enterrés**, il sera interdit de stationner tout le long du « **Chemin rural allant du CD 855 aux containers papier et verre devant les garages communaux de la Mairie** » à Kerling-Lès-Sierck à compter du **30 novembre et ce jusqu'au 31 décembre 2015**, ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

Article 1 - Le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdite **tout le long du « Chemin rural allant du CD 855 aux containers papier et verre devant les garages communaux de la Mairie »** pour la pose de containers enterrés **à partir du 30/11/2015 et ce jusqu'au 31/12/2015**.

Article 2 - Il appartiendra aux sociétés SOGEA Est 54840 VELAINÉ-en-HAYE et TEMACO 57200 TOUL de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et sur son site internet.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- La société SOGEA Est ZI Parc de Haye Allée des Epicéas 54840 VELAINÉ-en-HAYE
- La société TEMACO 420 A rue Escadrille des Cigognes 54200 TOUL
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel

Fait à KERLING-LÈS-SIERCK, le 26/11/2015

Le Maire

Jean-Michel HIRTZ

